

PROCE VERBAL DE LA SEANCE DU 29 Septembre 2023
COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 20/092023

Etaient présents : GARDETTE Christine, Pierre FAUGERE, adjoints, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy, Romain GUILLAUME

Excusé : Romain GUILLAUME pouvoir à Stéphane GUITTARD

Secrétaire de séance : Jean-Remy ROUGIER

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet dernier est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rajoute une délibération concernant la chasse

1 – DELIBERATION POUR FIXER LE MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Stéphane GUITTARD, Président de la commission « finances » présente aux membres de l'assemblée le montant alloué aux différentes associations communales.

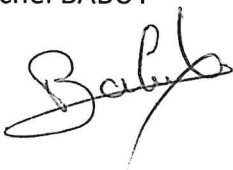
Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- ASSOCIATIONS CHEMINS ET PATRIMOINE : 1000€
- COMITE DES FETES : 1000 €
- CLUB DES AINES : 450 €
- ANCIENS D'AFN : 100 €
- ASSOCIATION MUSIQUES AUX CHAMPS : 800 €
- SKI CLUB : 150 €
- ENNEMIS DES CULTURES : 220 €
- ASSOCIATION PARENT D'ELEVE LA TOUR d'Auvergne : 200 €
- TELETHON : 40 €*

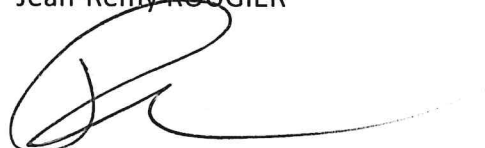
Pour rappel, une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'achat d'anorak a été attribuée au ski club Alpin

La mairie fera la demande de subvention pour l'achat de drapeaux de l'AFN à hauteur de 60 %

Le Maire
Michel BABUT



Le secrétaire
Jean-Remy ROUGIER



2 – DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU (appareil pour chlorer l'eau et réducteur de pression)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en place de deux appareils pour chlorer l'eau potable suite à l'avis de l'Agence Régionale de Santé – 1 appareil au bourg (Château d'eau) et un appareil à la station, il est possible d'obtenir des aides auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'agence de l'Eau. De même dans le cadre de la mise en place d'un réducteur de pression à la station de Chastreix Sancy, cette demande peut également être subventionnée.

Ainsi, après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau Adour Garonne comme suit et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier :

- Poste chloration Chastreix Sancy : 9 876.33 € H .T.
- Subvention Conseil départemental : 3 950.53 € soit 40%
- Subvention Agence de l'eau : 1975.26 € soit 20%
-
- Poste chloration réservoir bourg : 10 004.90 € H.T.
- Subvention Conseil Départemental : 4 001.96 € H .T. soit 40%
- Subvention Agence de l'Eau : 2000.98 € H.T. soit 20%
-
-
- Réducteur de pression (Chastreix Sancy) : 22 257.91 € H.T.
- Subvention Conseil Départemental : 8 903.16 € H.T. soit 40%
- Subvention Agence de l'Eau : 4 451.58 € H .T.- soit 20%

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



3 – DELIBERATION POUR FIXER LES TARIFS DES SECOURS SUR PISTE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés l'an dernier concernant les secours sur piste à savoir et propose les tarifs suivants :

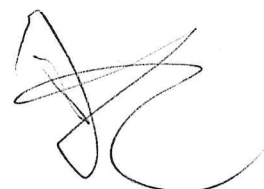
- 55 € petits soins
- 225 € zone rapprochée
- 330 € zone éloignée
- 780€ hors-piste.
-

Après délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs pour la saison 2023/2024 comme ci-dessus.

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



4 – DELIBERATION POUR FIXER LES TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués durant la saison 2022/2023 et propose une augmentation de 5 %.

Après délibération le conseil municipal (2 abstentions (Simon GOIGOUX et Jean Remy ROUGIER) décide de fixer les tarifs pour la saison 2023/2024 suivant le tableau joint en annexe de la présente délibération

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



5 – DELIBERATION POUR ACCORD DE PRINCIPE POUR ADHERER AU SYNDICAT D'EAU POTABLE BURANDE ET MORTAGNE

Monsieur le Maire indique que suite à son entretien avec l'ARS, il apparaît que les services de la mairie ne sont pas capables de gérer l'eau seuls et conseille de se faire accompagner par un organisme extérieur.

Monsieur le Maire et Monsieur GUITTARD (conseiller municipal) ont rencontré Monsieur GATIGNOL Jean Louis – Président du Syndicat Burande Mortagne. Suite à cet entretien, Monsieur GATIGNOL indique qu'il est prêt à accueillir la Commune de CHASTREIX. Il est bien précisé que cet organisme gère l'eau mais pas l'assainissement. Le syndicat demande de faire réaliser un diagnostic de l'eau potable.

Monsieur le Maire a également pris contact avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy concernant le changement de compétence eau et assainissement et indique que seul l'assainissement risque de poser problème pour la communauté de communes du massif du Sancy. La communauté de communes du massif du Sancy a lancé une étude : ce dossier est géré par Monsieur GOUTTEBEL Sébastien - Maire de MUROL.

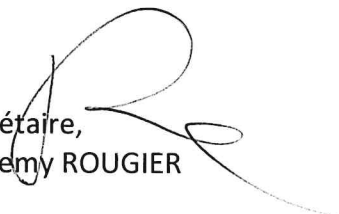
Monsieur le Maire informe que Monsieur CLAVERIE de la DDT a lancé la consultation concernant le diagnostic de l'eau potable. La réponse des entreprises aura lieu le 13 octobre prochain et donnera lieu à une délibération du conseil municipal.

Après délibéré, 4 pour (BABUT Michel, FAUGERE Pierre, GUITTARD Stéphane, GUILLAUME Romain), 1 abstention (GARDETTE Christine), 3 contre (ROUGIER Jean Remy, GOIGOUX Simon et Patrice FERREYROLLES), le conseil municipal, donne son accord de principe pour adhérer à Burande Mortagne

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



6 – DELIBERATION POUR VIREMENT DE CREDIT – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Stéphane GUITTARD informe le conseil municipal que les crédits sont insuffisants au compte 701249 sur le budget de l'EAU et ASSAINISSEMENT afin de pouvoir régler les factures en attente.

Aussi, il propose d'effectuer le virement de crédit suivant :

- + 901 euros au compte 701249
- 700 euros au compte 6541
- 201 euros au compte 673

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le virement de crédit ci-dessus

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



7 – DELIBERATION POUR VIREMENT DE CREDIT – BUDGET EAU ET ASAINISEMENT

Monsieur Stéphane GUITTARD donne lecture d'un mail de Madame BARDIN – responsable du SGC d'ISSOIRE tendant à préciser qu'il convient d'émettre un mandat d'ordre mixte au compte 6817 pour 6069 € en prévoyant préalablement une décision modificative pour abonder le chapitre 68.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de prévoir le virement de crédit suivant ;

- + 6070 € au compte 6817
- 6070 € au compte 673

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



8 – DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT FRAIS D'ENVOI D'UN COLIS

Monsieur le Maire explique que Monsieur Simon GOIGOUX a procédé à l'envoi d'un colis pour la Mairie et qu'il a été amené à procéder au paiement par carte bancaire des frais d'envoi pour un montant de 43.96 €. Monsieur le Maire propose que la Commune puisse rembourser Monsieur GOIGOUX.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme de 43.96 € à Monsieur GOIGOUX.

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



9 – DELIBERATION POUR DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX, SECTIONNAUX PATURES BOIS

Suite aux dégâts de sangliers constatés sur les terrains de Rimant, Vigier et La Plaine, une battue organisée par le louvetier avec la société de Chasse de Chastreix s'est déroulée sur les sectionaux de Rimat et ayant entraîné une altercation avec l'ayant droit.

Suite au mail envoyé par Monsieur le Maire au Sous-Préfet en charge de l'organisation des droits de chasse, et son retour par mail il est bien précisé que le propriétaire est titulaire du droit de chasse – en l'occurrence, c'est au conseil municipal de décider de l'attribution sur ces terrains.

Après délibéré, 7 pour et 1 abstention (GUILLAUME Romain), accorde le droit de chasse à la société de Chasse de CHASTREIX sur les terrains, les bois et les pâtures.

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



10 – DELIBERATION POUR OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

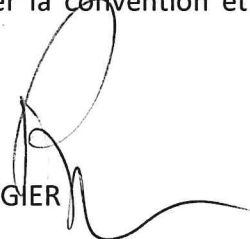
Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communale concernant l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public proposée par le Territoire d'Energie du Puy de Dôme. Il rappelle à cet effet que le reste à charge pour la Commune est de 270 €

Après délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et valide le reste à charge pour la Commune

Le Maire,
Michel BABUT



Le secrétaire,
Jean Remy ROUGIER



11 – DELIBERATION POUR LA MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communale concernant la mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public proposée par le Territoire d'Energie du Puy de Dôme. Il rappelle à cet effet que le reste à charge pour la Commune est de 680 €

Après délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et valide le reste à charge pour la Commune.

Le Maire
Michel BABUT



le Secrétaire,
Jean Remy ROUGIER

